

Sept (7) principes comptables sont retenus par le C.G.N.C (Code Général de la Normalisation Comptable) :

- Le principe de la continuité d'exploitation :

l'entreprise doit établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités.

- Le principe de la permanence des méthodes :

l'entreprise doit établir ses états de synthèse en respectant les règles et méthodes d'évaluation et de présentation d'une année à l'autre.

- Le principe du coût historique :

En vertu de ce principe les éléments du patrimoine restent inscrits en comptabilité à leur valeur d'entrée exprimée en unités monétaires courantes à la date d'acquisition.

- Le principe de spécialisation des exercices :

Les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne. Ils sont comptabilisés au fur et à mesure de leur apparition, compte non tenu des dates de leur encaissement ou de leur paiement.

- Le principe de prudence :

les produits ne sont pris en compte que s'ils sont définitivement acquis à l'entreprise, les charges sont comptabilisées dès lors qu'elles sont probables, les moins values sont toujours enregistrées comme charges et les plus values constatées entre les valeurs actuelles et les valeurs d'entrée des éléments de l'actif ne sont pas comptabilisées.

- Le principe de clarté :

les opérations et les informations doivent être enregistrées dans les comptes et sous la rubrique adéquate, les éléments des états de synthèse doivent être inscrits dans les postes adéquats sans compensation ni entre les comptes ni entre les postes et les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément.

- Le principe d'importance significative :

Selon ce principe les états de synthèses doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions. Ces états ne doivent faire apparaître que les informations d'importance significative, c'est-à-dire celles qui sont susceptibles d'influencer l'opinion que les lecteurs peuvent avoir sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.